

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 20
Ayant pris part au vote
(vote public) : 22
o Pour : 22
o Contre : 0
o Abstention : 0
o Blanc : 0
o Nul : 0

Date de convocation :
Le 3 septembre 2024

Date d'affichage :
Le 3 septembre 2024

DELIBERATION N° :
DC/2024-09-09/06

OBJET DE LA SEANCE :
LINAMAR –
Zone d'activités de Jacquet
(Montfaucon)

Rénovation des bureaux –
Demande de subvention

AR Prefecture

043-244300307-20240909-DC2024090906-DE
Reçu le 18/09/2024

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Raucoules (auberge d'Oumey),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert,
GOUY Pascal, MOULIN Christophe, SABY François-Régis,
MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard,
TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre,
CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes DREVET Hélène,
MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline,
SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas a donné son pouvoir à M. POINAS J.-M.
Mme JAMES M.-Laure a donné son pouvoir à M. SABY François-Régis.

M. le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2022-05-09/03 du 9 mai 2022 approuvant le projet d'extension du bâtiment industriel occupé par l'entreprise LINAMAR MONTFAUCON TRANSMISSION sur la zone d'activités de Jacquet sise à Montfaucon (bâtiment loué à l'entreprise dans le cadre d'un crédit-bail immobilier), ainsi que la délibération n° DC/2022-09-05/03 du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de travaux correspondants pour la partie bâtiment.

Il rappelle que dans le cadre de la rénovation des bureaux de l'entreprise LINAMAR comprise dans l'opération globale d'extension de l'entreprise, il convient de solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Loire au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise selon le plan de financement prévisionnel suivant :

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Travaux rénovation du bâtiment industriel dont bureaux : 418 567.59 €	Département :	40 000,00 €
	HPVc :	10 000,00 €
	Autofinancement :	368 567.59 €
TOTAL :	418 567.59 €	TOTAL : 418 567.59 €

M. Le Président propose au Conseil Communautaire de valider cette demande de subvention et le plan de financement prévisionnel correspondant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le projet de rénovation des bureaux occupé par l'entreprise LINAMAR à Montfaucon (dans le cadre d'un crédit-bail immobilier avec la Communauté de Communes),
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant,
- sollicite de Mme la Présidente du Département de la Haute-Loire l'aide financière la plus élevée possible afin de financer ces travaux (dépense subventionnable des travaux : 418 567.59 € - subvention départementale sollicitée : 40 000 €),
- charge le Président de déposer la demande de subvention correspondante.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Marc TOURON
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20240909-DC2024090906-DE
Reçu le 18/09/2024